

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015
REQUIS EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : 20 octobre 2015

ADMINISTRATEURS :

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2015**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (*)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
CHARLAND, GILLES (VRRH intérim)	164 071 \$	22 122 \$			2	17%
DELISLE, SYLVAIN (VREF)	165 712 \$	4 918 \$			12	100%
GÉLINAS, MARTIN (Cadre supérieur en mobilité)	164 071 \$	14 217 \$			9	75%
GHAZZALI, NADIA (Rectrice)	184 125 \$	7 695 \$			12	100%
GIGUÈRE, JOHANNE (VRAF)	165 712 \$	5 456 \$			12	100%
GUILLEMETTE, LUCIE (Cadre supérieur en mobilité)	164 071 \$	647 \$			4	33%
MALO, OLIVIER (VRRH)	160 573 \$	1 951 \$			9	75%
MANTHA, ROBERT (VRRD)	165 712 \$	5 001 \$			12	100%

(*) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2014-2015 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	118,73	Le plus élevé	138 544 \$	139 685 \$
		Moyenne	114 425 \$	9 536 \$
		Le moins élevé	76 919 \$	119 \$
Personnel de direction des services	32,62	Le plus élevé	149 140 \$	144 859 \$
		Moyenne	124 415 \$	16 283 \$
		Le moins élevé	93 092 \$	296 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
CHARLAND, GILLES (VRRH intérim)	2	1 150 \$
DELISLE, SYLVAIN (VREF)	12	1 696 \$
GÉLINAS, MARTIN (Cadre supérieur en mobilité)	9	- \$
GHAZZALI, NADIA (Rectrice)	12	2 926 \$
GIGUÈRE, JOHANNE (VRAF)	12	3 262 \$
GUILLEMETTE, LUCIE (Cadre supérieur en mobilité)	4	412 \$
MALO, OLIVIER (VRRH)	9	941 \$
MANTHA, ROBERT (VRRD)	12	2 232 \$

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ^(*)	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	114	Le plus élevé	15 844 \$
		Moyenne *	3 537 \$
		Le moins élevé	112 \$
Personnel de direction des services	37	Le plus élevé	17 421 \$
		Moyenne *	2 933 \$
		Le moins élevé	76 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne *	
		Le moins élevé	

(*) Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015
ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ANNEXE

Liste des composantes du traitement imposable autres que le salaire de base (personnel de direction supérieure)

1. Avantages imposables
 - Assurance maladie et assurance vie
 - Frais de scolarité
2. Allocation pour frais de déplacement
3. Remboursement des cotisations professionnelles
4. Vacances payées au départ

Liste des composantes du traitement imposable autres que le salaire de base pour la rectrice.

1. Avantages imposables	3 183 \$
2. Allocation pour frais de déplacement	<u>4 512 \$</u>
	7 695 \$

ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ANNEXE

Une description des dispositions relatives au traitement et aux autres avantages applicables à un membre du personnel de direction supérieure quand, à la fin de son mandat, il reste à l'emploi de l'établissement dans une autre fonction:

Gilles Charland

Des ententes de services-conseils ont été signées entre l'UQTR et le prestataire. Au cours de l'exercice, il a reçu un montant de 41 494 \$ en sus des avantages sociaux.

Lucie Guillemette (professeur)

Le 1er septembre 2014, Madame Guillemette a repris ses fonctions à titre de professeure à l'UQTR sans diminution de traitement comme le prévoit l'article 3.2 des règlements généraux de l'UQSS à l'Annexe 6-A « protocole des cadres supérieurs » du règlement général 6 « ressources humaines ».